



Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

Ref: 682

20 MAI 2021

**Consultation 07/2021/ /MEDDé.Co.U.PlagesIS /INSTM pour la sélection d'un formateur /  
accompagnateur des entreprises pour le projet "Méthodologies d'Economie Durable pour les  
Déchets Côtiers Utilisables des Plages" MEDDé.Co.U.PlagesIS\_3.2\_086**

**Vu le :**

- Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ;
- Règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil, du 18 décembre 1995, relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes ;
- Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un Instrument Européen de Voisinage ;
- Règles d'application communes IEV (Règlement (UE) n° 236/2014) énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement des Projets extérieurs ;
- Règlement d'exécution IEV CT (Règlement (CE) 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage ;
- Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des Articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
- Programme Opérationnel Conjoint IEV CT Italie Tunisie 2014-2020, et ses annexes, approuvé par la Commission européenne le 17/12/2015 par Décision C (2015) 9131 ;
- Tous les manuels et lignes directrices publiées par le Programme, dans leur dernière version ;
- La Convention de Financement signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne ;
- Règles nationales et lignes directrices applicables au Bénéficiaire Principal et aux Partenaires.



Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

### Etant donné que :

Sur le site web du programme Italie-Tunisie 2014-2020 <http://www.italietunisie.eu> 2014-2020 a été publié un appel à proposition de projet standard dont la date de clôture était fixée au 15/01/ 2018 à 14h00 (GMT+1)

La contribution totale de l'U.E pour cet appel à projets standards est de 16.000.000 euros, qui correspondent à 90% du total éligible du programme

ASS.FOR.SEO. Società Consortilear.l., Consortium à Responsabilité Limitée à but non lucratif, s.r.l. enregistrée auprès de la Chambre de Commerce, Industrie, Artisanat et Agriculture de Rome sous le n. 07004150582, Siège social : Via G. A. Badoero n. 67, 00154 Rome, Siège opérationnel : Via G. Bonomo n. 4, 90139 Palerme n° de TVA : 01665701007, s.r.l. « Le Bénéficiaire Principal »

Le Bénéficiaire Principal en collaboration avec :

1. *Comune di Favignana - Organismo di gestione dell'Area Marina Protetta Isole Egadi* partenaire 1 ;
2. *Istituto Superiore per la Protezione e Ricerca Ambientale*, partenaire 2;
3. Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), partenaire 3;
4. Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles de Tunis (FST), partenaire 4.

Ont soumis une proposition de projet intitulé « "Méthodologies d'Economie Durable pour les Déchets Côtiers Utilisables des Plages "IS\_3.2\_086 MED Dé.Co.U.Plages dans le cadre du premier appel standard à proposition du Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

La Società Consortilear.l ASS.FOR.SEO en qualité de bénéficiaire du projet a signé une convention de partenariat avec tous les partenaires du projet pour la répartition et la gestion financière et administrative du projet :

Selon la convention de partenariat l'INSTM doit gérer une action pour un coût total de 220.000,00 Euro dont 198,000,00Euro financé par l'UE qui correspond à 90% du coût de l'action et que l'INSTM doit garantir 22.000,00 euro comme co-financement qui correspond à 10% du coût de l'action.

Le 27 Janvier 2020, La Società Consortilear.l ASS.FOR.SEO a reçu la communication officielle sous le Protocole N°1614 qui indique que le contrat de subvention du projet a été signé le 30/12/2019 par le Directeur de l'Autorité de Gestion.

En ligne avec l'article 2.2 du contrat de subvention, la période de la mise en œuvre du projet démarre à partir du 31/12/2019, par conséquent les dépenses relatives au projet sont éligibles à partir de la même date.





Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

## Attendu

Qu'au moment de la rédaction du projet, comme prévu dans le dossier d'appel à candidature, le partenaire INSTM a prévu d'engager **un formateur / accompagnateur des entreprises** pour mise en œuvre des modèles de business circulaire avec les facilitateurs dans le domaine de récupération et l'utilisation de la Posidonie et du plastique avec la réalisation de la formation aux PME et aux Artisans durant toute la vie du projet afin d'aboutir à un rapport finale des modèles et plans de business ainsi que le plan de faisabilité, les frais de l'expertise sont imputés sur la ligne budgétaire (6) experts externes du budget.

## ANNONCE

### Art. 1 – Objet de la consultation

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), partenaire 3, lance la présente consultation afin de sélectionner un **formateur / accompagnateur des entreprises** pour le projet « Méthodologies d'Economie Durable pour les Déchets Côtiers Utilisables des Plages » MED Dé.Co.U.PlagesIS\_3.2\_086 dans le cadre du premier appel à proposition du programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

### Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction de la Coordinatrice du projet le formateur / accompagnateur, sera chargé(e) de:

- 1) Préparer et animer le forum Méditerranéen : Entreprenariat vert et bleue dans le domaine des déchets de plastique et des déchets de posidonie : activité, taille des entreprises qui peuvent être impliqués
- 2) Participation à la mise en œuvre du programme et à la réalisation de la formation des facilitateurs locaux,
- 3) Participer à la réalisation du programme de formation destiné aux PME et aux artisans
- 4) Sélection des PME avec les partenaires du projet : identifier et impliquer les PME avec les facilitateurs.
- 5) L'identification des modèles de business circulaire au profil des PME sélectionnées avec les facilitateurs dans le domaine de récupération et l'utilisation de la Posidonie et du plastique.
- 6) Business model: mise en place des modèles innovantes pour l'utilisation de la posidonie et des déchets plastiques pour les PME sélectionnées.
- 7) Analyse des chaînes d'approvisionnement, identification des modèles de gestion et analyse de Pré-faisabilité
- 8) sessions de formation pour mettre en œuvre les projets/modèles de business circulaires pour les PME.





Cofinancé par  
L'Union Européenne



**MED Dé.Co.U.Plages**

Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

- 9) utilisation du modèle 'ecocanvas' pour la réalisation des modèles et plans de business circulaires en Tunisie.
- 10) Rapport finale des modèles et plans de business ainsi que le plan de faisabilité

### **Art. 3 – Rémunération et modalités de paiement**

La rémunération du formateur accompagnateur dans le cadre du projet MED Dé.Co.U.Plages IS\_3.2\_086, sera imputée sur la rubrique service externe, la rémunération allouée est de € 5000 (cinq-mille euro) exonérés de la TVA .

Le paiement sera fait en 3 tranches :

- La première tranche, équivalente à 35% des honoraires sera effectuée après la réalisation des deux premières formations et présentation d'un rapport des services effectués
- La deuxième tranche, équivalente à 35% des honoraires sera effectuée après la réalisation de la troisième et la quatrième formation et présentation d'un rapport des services effectués
- La troisième tranche, équivalente à 30% des honoraires sera effectuée après la réalisation des toutes les formations restantes et présentation d'un rapport des services effectués

### **Art.4 – Durée de la collaboration**

La collaboration démarre dès la signature du contrat jusqu'au fin du projet 30/12/2022 (date prévue pour l'achèvement du projet).

Le calendrier de travail sera établi par la coordinatrice en fonction de la nécessité de la mission du formateur /accompagnateur

### **Art.5 – Conditions**

Afin de participer à cette consultation, le formateur/ accompagnateur doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

#### **A. Conditions générales:**

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue française ;
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine;
3. Pas de condamnation pénale qui prévoient l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations ;

#### **B. Conditions Professionnelles:**

1. Expérience pertinente dans un rôle de formateur/accompagnateur dans le domaine de l'entrepreneuriat, particulièrement dans les projets de coopération internationale. Une connaissance dans le domaine des métiers verts et l'économie bleue serait souhaitable, l'expérience doit être justifiée par des attestations ou des contrats.
2. DEA ou doctorat en Gestion OU Maîtrise en Gestion, Etudes Comptables, Marketing
3. Maîtrise des langues française et anglaise
4. Connaissances en maîtrise de Microsoft Office, des systèmes de gestion de contenu et des plateformes de médias sociaux





Cofinancé par  
L'Union Européenne



**MED Dé.Co.U.Plages**

Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

5. Chef de projet dans des projets internationaux dans le domaine de la formation et ou accompagnement des entreprises

6. Certificat ou attestation de Coach Professionnel

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats avant la date limite de présentation des candidatures relatives à cette consultation.

#### Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus seront examinées par une Commission dont les membres seront fixés par une décision du Directeur Général de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM).

La commission évaluera les dossiers des candidats et attribuera un score selon les critères de sélection suivants :

Critères de sélections	Score
Expérience pertinente dans un rôle de formateur/accompagnateur dans le domaine de l'entrepreneuriat, l'expérience doit être justifiée par des attestations ou de contrats . 10 points pour expérience < 10 ans , ≥10 ans : 20 points	20
Maîtrise en Gestion, Etudes Comptables, Marketing, : 10 point DEA ou doctorat en Gestion : 15 point	15
Maîtrise et connaissance de la langue anglaise et française	05
Maîtrise de Microsoft Office, des systèmes de gestion de contenu et des plateformes de médias sociaux : 5 points par pièce justificative	10
Collaboration / participation dans des projets internationaux dans le domaine de la formation et ou accompagnement des entreprises : 5 point par projet	20
Certificat ou attestation de Coach Professionnel	30
<b>Total</b>	<b>100points</b>

**Le participant doit fournir toutes les pièces justificatives nécessaires**

#### Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les formateurs/accompagnateurs devront envoyer leur dossier par courrier postal express ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer **avant 12.00 heures du 09 /06/ 2021. Le cachet du Bureau d'Ordre de l'INSTM fait foi.**

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération



Cofinancé par  
L'Union Européenne



**MED Dé.Co.U.Plages**

Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

**Le dossier devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante: Institut National des Sciences et Technologies de la Mer Salammbô Tunis- Bureau d'ordre  
Adresse 28, Rue du 2 mars 1934, 2035 Salammbô, Tunis, Tunisie.**

**L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante: «Consultation pour la sélection d'un formateur /Accompagnateur [07/2021 /INSTM] projet MED Dé.Co.U.Plages IS 3.2 086.A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation**

### **Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire**

Le dossier doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

1. Lettre de motivation
2. Curriculum Vitae
3. Copie du Diplôme et toutes autres pièces justificatives
4. Copie de document d'identité
5. Autorisation du responsable administratif (Directeur, Président, ..) en cas de fonctionnaire d'état ou d'identité fiscale et RNE dans le cas du secteur privé.
6. Déclaration sur l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 6 de l'annonce.

### **Art. 9 – Mentions supplémentaires**

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

#### **Le Représentant Légal**

Le Directeur Général de l'Institut National  
des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: Hechmi MISSAOUI

Programme de coopération  
ITALIE-TUNISIE 2014 - 2020  
Projet MED Dé.Co.U. (IS\_3.2\_086)  
Coordinatrice du projet  
Monia El Bour